

Province de Québec
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 18 décembre 2023 à 18 h 32.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la trésorière, madame Lise Lavigne et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

Était absent, le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour les années 2024, 2025 et 2026.
4. Dépôt et adoption du budget 2024.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

AG-1266-12-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

AG-1267-12-2023

3. ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026.

ATTENDU l'étude du programme d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et sa présentation par la trésorière, madame Lise Lavigne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 aux montants respectifs de 566 708 \$ pour 2024, 54 500 \$ pour 2025 et 13 000 \$ pour 2026 totalisant 634 208 \$ soit adopté.

Le vote est demandé.

Pour : 5 (Mme Joan Raymond, M. Michaël Vangansbeck, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)

Contre : 2 (M. Raymond Saint-Aubin et M. Frank Pappas)

IL EST majoritairement RÉSOLU que la proposition soit ADOPTÉE.

AG-1268-12-2023

4. DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2024.

Le président, monsieur Gilles Boucher, procède à l'ouverture de la présentation du budget. Il invite ensuite la trésorière, madame Lise Lavigne, à procéder à la présentation télévisuelle de la répartition du budget par service et des variations du budget entre 2023 et 2024.

Un document explicatif de soutien avec tableaux graphiques et chiffrés par service est montré à l'écran et sera accessible dès que possible sur le site Internet pour les prévisions budgétaires et le programme triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026.

Les quotes-parts 2024 sont réparties comme suit : 1 480 807 \$ pour Sainte Marguerite-du-Lac-Masson et 971 495 \$ pour Estérel.

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2024 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2024 au montant de 2 452 302 \$ soient adoptées et que les quotes-parts découlant des règlements adoptés suivant l'entente de principe intervenue en décembre 2007 soient établies pour les municipalités liées.

QUE ces prévisions budgétaires 2024 soient transmises à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

Le vote est demandé.

Pour : 5 (Mme Joan Raymond, M. Michaël Vangansbeck, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)

Contre : 2 (M. Raymond Saint-Aubin et M. Frank Pappas)

IL EST majoritairement RÉSOLU que la proposition soit ADOPTÉE.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026.

En vertu des dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les questions portent exclusivement sur le programme d'immobilisations et budget 2024.

AG-1269-12-2023

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 46, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

/jsl